

#2ème trimestre 2024

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Entre avril et juin 2024, dans la zone ouest de l'Arvan, les travaux de génie civil se terminent avec la finalisation des murs, et les travaux des futurs quais commencent. Dans la zone centrale, les travaux des ouvrages hydrauliques continuent. L'assemblage du tablier du pont PRA Arvan est également en cours. En parallèle, les travaux sur les murs de soutènement avancent, incluant le terrassement, la pose des fondations, le ferrailage, et le bétonnage.

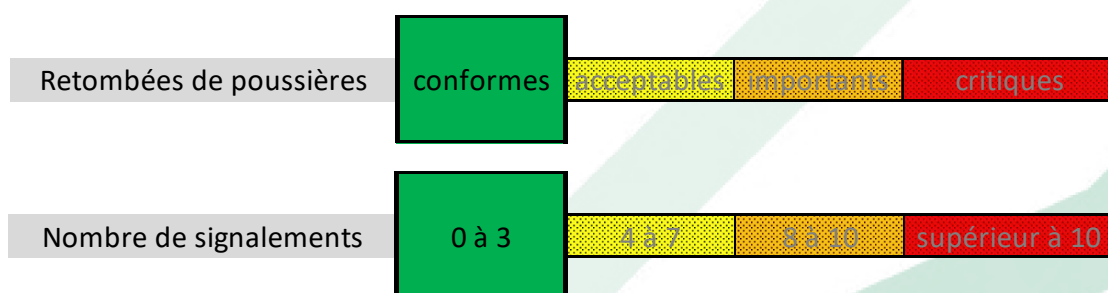
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.



ANNEE 2024	Avril 24	Mai 24	Juin 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

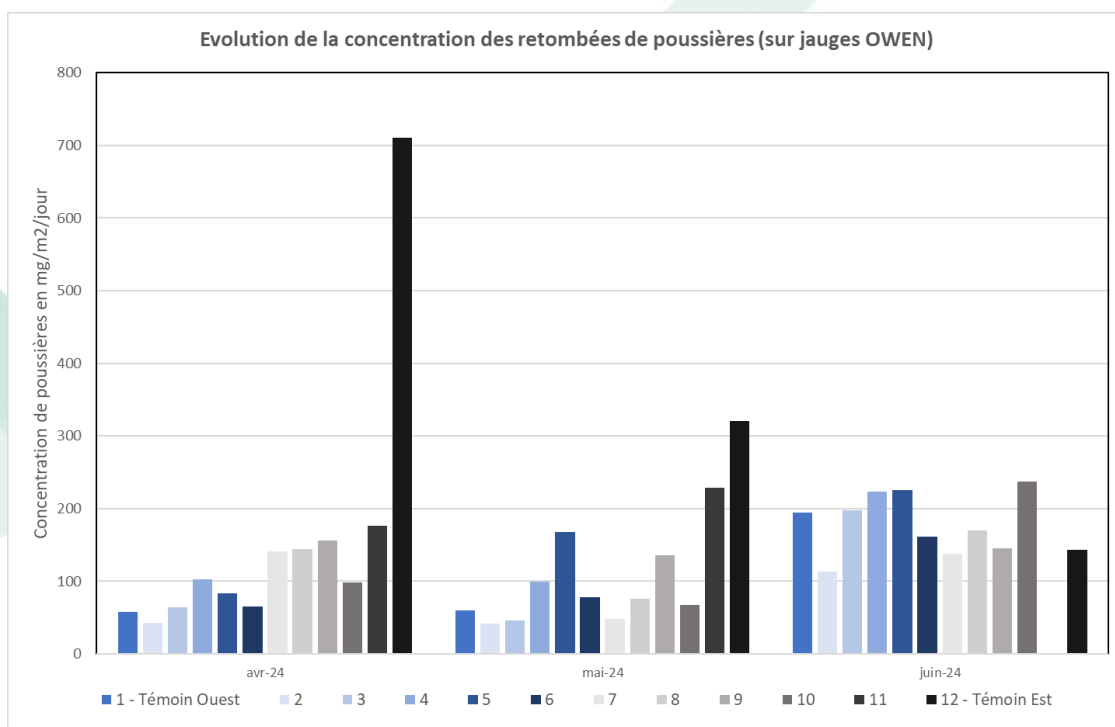
Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#2<sup>ème</sup> trimestre 2024

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont inférieurs au seuil de référence de 500 mg/m<sup>2</sup>.jour sur l'ensemble de la période.

En avril un dépassement a été constaté au niveau du point 12 (témoin Est) : les points 11 et 12 étaient en réalité affectés par d'autres chantiers. Ces points ont depuis été déplacés.



## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement d'émission de poussières n'a été constaté sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**